



Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions Travail du 31 MAI 2023

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFIP, et de Solidaires Finances comme 1ère fédération du ministère.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections très largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées, et légitimées.

Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin a démontré une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions, et combatif.

Cet esprit de combat est d'autant plus important que s'installent à compter de 2023, les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, et les garanties des agents.

La conception qu'elle emporte, du dialogue social, est très en deçà des urgences sociales, des attentes des agents évidemment, et naturellement des représentants des personnels, et elle démontre, une fois encore, que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser, et minimiser les phases de discussions et de concertations, et à réduire au minimum toutes formes de négociations.

Pour autant, même si nous déplorons la suppression des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), nous entendons bien faire vivre ces nouvelles instances, notamment la Formation Spécialisée en Santé sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT).

Cette loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition, tant aux administrations, qu'aux élus que nous sommes, les outils et documents (textes législatifs ou réglementaires de toute nature) permettant d'enclencher dès le 1er janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, par exemple, l'annonce d'un projet type de Règlement Intérieur (RI) pour les Comités Sociaux d'Administration (CSA) qui devait être présenté en mars 2023, puis plus tard un jour ...en 2023 est tout simplement inacceptable. Même si un projet a été examiné le 25 mai, afin d'être amendé.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place de nouvelles instances doit, quoi qu'il en soit, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneraient d'un Règlement Intérieur type de la DGAFP.

Les acquis ne doivent pas être abandonnés et sont importants pour les élu(e)s que nous sommes, ainsi que les agentes et agents de la DGFIP.

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre, et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP, dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons pertinents et adaptés.

Solidaires Finances Publiques soumettra à l'instance d'aujourd'hui un certain nombre de questions et de propositions concernant aussi bien le calendrier des instances que la FS sur les moyens alloués aux représentantes et représentants des agentes et des agents.

Cette année 2023 s'est engagée sous de tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFIP, et notre direction en matière de suppressions d'emplois.

Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques, aucune suppression d'emplois n'est légitime. D'autant plus quand notre ministre veut renforcer les prérogatives régaliennes de la DGFIP.

Rien dans les faits, rien dans le quotidien des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagères et usagers, rien dans les chaînes de travail, rien dans l'organisation du travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail ne justifie ces arbitrages.

Nous réaffirmons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de créer des emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours, et non à des emplois précaires de contractuels, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de toutes les agentes et de tous les agents, et ce en dehors de toute logique trompeuse de mérite individuel (cf RIFSEP). Et avant tout, que la DG reconnaisse la technicité et l'engagement des agents et des agentes du DCM MEAE, tout comme elle a déjà reconnu ceux des autres DCM.

En effet, si depuis des années, la DGFIP tient le choc, face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et grâce à l'engagement de ses agents et agentes.

C'est ce collectif, et donc l'ensemble des agentes et des agents qui doit être reconnu, et protégé.

Comme on peut le voir dans les résultats de l'observatoire interne de la DGFIP, qui a un très mauvais taux de participation, ce collectif est entrain de se fissurer.

En effet, seul 15 % s'estime très satisfait de travailler à la DGFIP, contre 66 % pour le Ministère.

Nous ne pouvons pas poursuivre cette déclaration liminaire, sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites, et l'opposition majeure qu'elle suscite dans notre pays.

Car, pas besoin de fausse pédagogie, il ne s'agit pas en effet d'un énième projet de réforme de notre système de retraite, mais bel et bien comme toujours, d'un choix de société ! Qui doit contribuer, pourquoi et comment, selon quels critères, etc .. Un choix qui interroge le travail et sa place dans la société : quelle durée, pour quel salaire, dans quelles conditions, jusqu'à quand, avec quelles atteintes pour la santé,

Le 19 janvier plus de 2 millions de salarié.es du privé, d'agentes et d'agents du secteur public se sont mobilisés , contre le projet de réforme des retraites. Puis, semaine après semaine, ces mobilisations ont continué.

Cette instance du 31 mai se déroulera là encore, dans un contexte national toujours marqué par cette mobilisation , contre la réforme des retraites . Après le passage en force du 49.3, le rejet de la motion de censure, la promulgation éclair par le Président de la République, le 1er mai 2023, avec 2,3 millions de manifestant.es, dans les rues des villes françaises, petites, moyennes et grandes, a été historique.

Cette mobilisation massive n'en finit pas de se réinventer depuis plusieurs mois.

L'intersyndicale, toujours unie, appelle à une mobilisation massive le 6 juin, deux jours avant la proposition de loi du groupe LIOT d'abrogation de la réforme des retraites. Solidaires Finances Publiques appelle à participer à cette 14e journée d'action.

Nous ne lâcherons rien !

À la DGFIP, les agentes et les agents continuent de se mobiliser, de participer aux actions interprofessionnelles, et aux manifestations.

Face à un Président mal élu, qui considère que la démocratie représentative consiste en une forme de confiscation de la souveraineté populaire, et nationale, l'autorisant à mépriser l'expression du mécontentement populaire, les mobilisations collectives qui lui opposent ce qu'est véritablement l'idéal de la démocratie.

Cette violence sociale que nous condamnons, et qui émane du sommet de l'État, résonne également au sein de la DGFIP, où nous ne pouvons que faire le constat d'une brutale détérioration du climat.

Concernant la réunion d'aujourd'hui, Solidaires Finances Publiques a demandé à améliorer l'ordre du jour au travers des questions diverses, et nous espérons obtenir des réponses claires.

Nous exigeons que l'article 47 du décret du 20 novembre 2020 et soit appliqué ce jour.

Nous souhaitons aborder l'organisation des travaux dans leurs dimensions politiques avec les sujets à aborder dans les nouvelles instances, ainsi que dans leurs dimensions matérielles (durée, pause, délai, accès, matériel à disposition, etc).

I – Sur les sujets à aborder en Comité Social d'Administration (CSA) Sujets habituels des Comités Techniques Locaux (CTL) : fonctionnement et organisation des services, plan de formation, etc.

Dans le cadre des projets importants au sens du 8^e alinéa de l'article 48 c'est-à-dire dans le cadre d'une restructuration : Toute restructuration et ou modification de l'organisation du travail prévue en 2023.

Dans le cadre des nouveaux sujets à aborder obligatoirement :

1. Débat de programmation tous les ans (article 47)
- 2.LDG : (art 48) . Tous les ans avec le bilan de la mise en oeuvre des LDG . Au moins tous les 2 ans avec le débat sur les orientations générales de pilotage des ressources humaines
3. Le Rapport Social Unique (RSU) et l'accès aux données de la Base de Données Sociales (BDS)
4. Le Projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle (art 48)
5. La Protection Sociale Complémentaire (PSC) (art 48):

II - Sujets à aborder dans la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) : tous les sujets proposés dans le cadre des CHSCT auparavant, donc dans la continuité des travaux du CHSCT 44 pour la DSFIPE, sans exclure l'ajout de problématiques nouvelles, tel que l'occupation des locaux avec l'adaptation du troisième étage et le réaménagement du reste de la direction.

Bien évidemment, les représentants de Solidaires Finances Publiques interviendront sur les différents points à l'ordre du jour .